AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_19-DE
Reçu le 27/03/2023

2023/19 du 23 mars 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_19-DE
Reçu le 27/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /19 : (Code Nomenclature /8.4)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Opération de revitalisation du territoire (ORT) de Riberac – approbation de la convention (Annexe n°1)

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) et notamment les articles 95, 96 et 97 sur l'Opération de Revitalisation du Territoire,

Considérant le PLUi-H de la communauté de communes du Périgord Ribéracois (approuvé par délibération du 7 octobre 2021),

Considérant le programme national « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'en 2026 pour accompagner les villes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités pour définir et concrétiser leurs projets de territoire,

Vu la délibération de la commune de Ribérac n°07-2021 du 05 février 2021 validant l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain et autorisant le maire à signer la convention d'adhésion,

Vu la délibération n°2021-16 en date du 23 mars 2021 de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois autorisant le président à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet de la Dordogne, le délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et le maire de Ribérac,

Exposé

Créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018 en tant que nouvel outil de revitalisation des territoires : l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), est destinée à permettre aux collectivités de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire multidimensionnel qui vise prioritairement la lutte contre la dévitalisation des centres-villes, en agissant sur l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, le social, l'environnement. L'Etat affirme ainsi la primauté des centres-villes comme levier de redynamisation des territoires, ce qui place les villes-centres au cœur du dispositif, au côté des intercommunalités.

Matérialisation de l'ORT

L'ORT se matérialise par une convention entre l'intercommunalité, sa ville principale, l'Etat et ses établissements publics (EPF, ANAH, Banque des territoires...), ainsi que toute personne publique susceptible de prendre part aux projets de revitalisation (Département, Région, bailleurs sociaux...).

Pour ce faire 4 orientations stratégiques ont été définies dans la convention d'ORT :

- Orientation 1 : Habiter et vivre au cœur de Ribérac
- Orientation 2 : Animer le centre-ville et accroître son rayonnement
- Orientation 3 : Façonner le cadre de vie ribéracois de demain
- Orientation 4 : Renforcer l'attractivité économique et touristique de Ribérac

AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_19-DE
Reçu le 27/03/2023

Ces orientations s'appuient sur les politiques publiques communautaires existantes (PCAET, PLUiH, CRTE, SCoT etc.).

La convention d'une durée minimale recommandée de 5 ans, a fait l'objet de la délimitation d'un périmètre opérationnel dans lequel la Ville de Ribérac a programmé la réalisation de 31 actions plus ou moins matures à ce jour

Sur les 31 actions de l'ORT, 6 sont sous maîtrise d'ouvrage de la CCPR et constituent des projets déjà engagés par la Communauté de communes. Ces projets sont intégrés à la convention d'ORT en raison de leur visée qui contribue à la cohérence d'ensemble d'un spectre d'actions visant à redynamiser le centre-ville de la commune polarité centrale du territoire. La CCPR est ainsi associée spécifiquement aux actions suivantes :

Orientations	Actions	MOA	Echéances	Co-financement CCPR
1 - Habiter et vivre au cœur de Ribérac	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR)	CCPR	2023 - 2027	
	Mettre en place une boîte à outils pour lutter contre la vacance dans l'habitat	CCPR	Annuelle	
	Conduire une étude d'opportunité et de préfiguration de la mise en place du « permis de louer » sur le centre-ville de Ribérac	Ribérac et/ou CCPR	2024 - 2025	A définir, non arbitré
2 - Animer le centre-ville et accroître son rayonnement	Constituer une bourse des locaux commerciaux vacants	CCPR	Annuelle	
	Conduire une étude stratégique commerciale et développement économique	Ribérac	2023	10 000 euros
3 - Façonner le cadre de vie Ribéracois de demain	Créer un réservoir de biodiversité	CCPR	2022-2024	
	Réaliser un schéma directeur cyclable	CCPR	2022-2032	
4 - Renforcer L'attractivité économique et touristique de Ribérac	Réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité pour créer des boucles d'itinérance visant à structurer l'offre touristique	CCPR	2022 - 2023	

Le périmètre de l'ORT est actuellement le suivant et peut évoluer par avenant si d'autres communes-centres souhaitent rejoindre le dispositif.

AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_19-DE
Reçu le 27/03/2023

Considérant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 26 mars 2021 par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, la commune de Ribérac, l'Etat, l'ANAH et la Banque des Territoires,

Considérant l'engagement de de la ville de Ribérac, de la CCPR et des partenaires dans une démarche de redynamisation du centre-bourg,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention ORT ainsi que le périmètre opérationnel et le programme d'actions annexé et autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois à signer ladite convention avec Monsieur le Préfet de la Dordogne, Monsieur le président du CD 24 et Monsieur le Maire de Ribérac

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 25/03/2023 à 13:38
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2023 13:37:12

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC